

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

GAZ NATUREL—LA MAJORATION DE TARIF ACCORDÉE PAR L'ALBERTA À TRANS-CANADA—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet d'une nouvelle voulant qu'une décision arbitrale ait été rendue en Alberta dans un conflit entre Gulf Oil et Trans-Canada, fixant le prix du gaz naturel à \$1.15 les mille pieds cubes. Le ministre a-t-il communiqué avec le premier ministre de l'Alberta afin de savoir si ce sera là désormais le prix de tout le gaz albertain consommé au Canada? Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre face à cette augmentation qui fait passer le prix du gaz de 60c. à \$1.15 les mille pieds cubes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'honorable député se souviendra sans doute que cette décision n'était pas tout à fait inattendue, monsieur l'Orateur. En effet, j'y ai fait moi-même allusion au cours du débat sur la loi sur l'administration du pétrole. Aux yeux du gouvernement, une hausse portant le prix du gaz à \$1.15 à la tête des puits ne doit pas avoir lieu tout de suite. En effet, les fonctionnaires de mon ministère ont déjà rencontré ceux de l'Alberta pour s'entretenir d'un accord sur une hausse, mais il se serait agi d'une hausse bien moindre que celle qu'a proposée le conseil d'arbitrage. Je prévois rencontrer la semaine prochaine le ministre de l'Énergie de l'Alberta afin de poursuivre les entretiens là-dessus, et je souhaite que ces délibérations puissent aboutir à un accord sur le prix gaz naturel, à compter du 1^{er} novembre de l'année en cours. Cette hausse pourrait être l'objet de décrets du conseil comme prévu par la loi sur l'administration du pétrole, pourvu, il va sans dire, que le bill soit adopté.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu cette décision sur le prix du gaz naturel sur le marché canadien, qu'elle tienne ou non, puis-je demander au ministre quels en seront les effets sur le prix du gaz naturel exporté? Puisque de façon générale on croit que le ministre a en tête un prix de l'ordre de \$1.60, est-ce que le prix de \$1.15 ne signifierait pas, compte tenu des coûts de transport, que le consommateur canadien aurait à payer le gaz naturel plus cher que le consommateur américain? Le ministre fera-t-il une déclaration dans les prochains jours sur le prix à l'exportation, et peut-il nous faire savoir si la mesure prise en Alberta influera sur la décision du gouvernement fédéral quant à la fixation du prix à l'exportation du gaz naturel?

● (1430)

M. Macdonald (Rosedale): A strictement parler, monsieur l'Orateur, cela n'influera pas directement sur la fixation du prix à l'exportation. Je prévois être en mesure de faire une déclaration ces jours prochains au sujet de la

Questions orales

prochaine hausse du prix du gaz naturel exporté, mais je tiens simplement à confirmer à nouveau que mes efforts viseront à maintenir le prix du gaz naturel pour le consommateur canadien bien au-dessous du niveau de \$1.15.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES HÔTESSES DE L'AIR ENCEINTES EXCLUES DES VOLS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance des faits médicaux que souligne une lettre expédiée le 7 avril par la doctoresse Lise Fortier au vice-président de l'Association des hôtesse de l'air du Canada, le ministre des Transports garantira-t-il à la Chambre que, si son ministère doit capituler devant l'attitude chauvine de l'association des pilotes et refuse de donner l'autorisation de voler aux hôtesse enceintes, il préparera une loi prévoyant une indemnité de grossesse analogue à celle que touchent les femmes enceintes dans tous les autres secteurs de l'industrie?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à M. McLeish, directeur général de Civic Aeronautics, d'organiser une rencontre avec l'association des hôtesse de l'air pour étudier à nouveau le problème. La réunion doit avoir lieu le 12 mai; on y discutera des nouveaux règlements qui ne seront pas adoptés avant qu'il n'y ait eu entente avec cette association.

M. Fairweather: Et sur votre propre loi.

M. Marchand (Langelier): Évidemment, nous devons en même temps faire concorder nos règlements avec les normes du ministère du Travail, car nous nous sommes engagés envers les employés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ANNULATION D'UNE RÉUNION DE L'ONU PAR L'AUSTRALIE EN RAISON DE LA PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DE L'OLP

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si l'Australie a annulé dernièrement une réunion des Nations Unies qui devait se tenir en Australie parce que cela supposait l'assistance de délégués de l'OLP? Dans l'affirmative, a-t-elle compromis ainsi sa propre adhésion aux Nations Unies?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun renseignement à ce sujet.

LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO—LA POSITION DU CANADA QUANT AU TERRORISME ET LA PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DE L'OLP

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre de se renseigner sur cette affaire. Pourrait-il nous dire si l'on a décidé que le congrès des Nations Unies sur le crime pourrait encore se tenir au Canada, après avoir déterminé si la présence de délégués de l'OLP au Canada serait conciliable avec notre position officielle en ce qui concerne les méthodes terroristes?